

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240926-DEC2024-097-DE Date de télétransmission : 26/09/2024 Date de réception préfecture : 26/09/2024 |
|--|

DECISION DU PRESIDENT N° D2024-097

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 en date du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

- DECIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 535 € pour le dossier de M. BERNARD Georges-Michele – 01500 AMBUTRIX
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de M. REDOUAIN Allal-Khajida – 01360 LOYETTES
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de Mme MUSEAU Sophie – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. PERRET Sylvain – 01360 LOYETTES

.../...

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 750 € pour le dossier de M. SCHAEFFER Loïc – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme BELFIORE Emilie – 01500 AMBRONAY
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme THIBAUT-DUMAS Estelle – 01360 LOYETTES.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 septembre 2024

Publiée le **01 OCT. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 26 septembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

